

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE**

**COMMUNE DE LOISIN**



**DOCUMENT  
D'INFORMATION  
COMMUNAL SUR LES  
RISQUES MAJEURS**

**Edition**

**janvier 2023**

## Qu'est-ce que le DICRIM?

« Le document d'information communal sur les risques majeurs reprend les informations transmises par le préfet. Il indique les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles d'affecter la commune. Ces mesures comprennent, en tant que de besoin, les consignes de sécurité devant être mises en œuvre en cas de réalisation du risque. [...] » (**Article R125-11 (III) du Code de l'environnement**)

Notre commune est concernée par plusieurs risques majeurs, naturels et technologiques, tels qu'indiqué dans le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM) établi par le préfet de la Haute-Savoie (cf. : <https://www.haute-savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevenir-le-risque-et-se-proteger/Risques-naturels/Donnees-communales-aleas-et-PPRN/Loisin> ).

Ces risques majeurs sont mis en évidence dans le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) permettant ainsi d'informer la population sur les éventuels risques auxquels elle peut être confrontée.

### **I- Les risques naturels :**

- Risque inondation
- Risque sismique
- Risque mouvements de terrain
- Risque météorologique

### **II - Les risques technologiques :**

- Risque transport de matière dangereuse

### **III - Le risque attentat**

# I - Les risques naturels



# 1) LE RISQUE INONDATION

## QU'EST-CE QU'UNE INONDATION ?

Une inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Le risque inondation est la conséquence de deux composantes :

- l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement ou apparaître (remontées de nappes phréatiques, submersion marine...)
- l'homme qui s'installe dans la zone inondable pour y implanter toutes sortes de constructions, d'équipements et d'activités.

Une crue correspond, elle, à l'augmentation du débit (mesuré en  $m^3/s$ ) d'un cours d'eau dépassant plusieurs fois le débit moyen.

Grâce à l'analyse des crues historiques, on procède à une classification des crues : ainsi une crue dite *centennale* est une crue importante qui, chaque année, a une probabilité de 1/100 de se produire ; une crue *décennale* a, quant à elle, une probabilité de 1/10 de se produire chaque année. Il peut y avoir des crues centennales se produisant à quelques années d'intervalle.

## QUELS SONT LES TYPES DE CRUE ?

- Des **inondations de plaine** ou **crues lentes** : un débordement du cours d'eau, une remontée de la nappe phréatique, une stagnation des eaux pluviales.
- Des **crues torrentielles** : une crue torrentielle charrie des boues et/ou des matériaux solides dont la densité peut être importante (transport de rochers de plusieurs dizaines de tonnes). Elle est en général rapide et très destructrice, provoquée par des précipitations extrêmes qui s'abattent sur de petits bassins versants fortement pentus (vitesse d'écoulement supérieure à 4 mètres par seconde).
- Les **crues dues au ruissellement urbain** : elles sont dues aux aménagements urbains (imperméabilisation des sols, réseaux d'assainissement inadaptés...).

## QUELS SONT LES CONSEQUENCES SUR LES PERSONNES ET LES BIENS ?

D'une façon générale, la vulnérabilité d'une personne est provoquée par sa présence en zone inondable. Sa mise en danger survient surtout lorsque les délais d'alerte et d'évacuation sont trop courts ou inexistantes pour des phénomènes rapides. Dans toute zone urbanisée, le danger est d'être emporté ou noyé, mais aussi d'être isolé sur des îlots coupés de tout accès.

L'interruption des communications peut avoir pour sa part de graves conséquences lorsqu'elle empêche l'intervention des secours. Si les dommages aux biens touchent essentiellement les biens mobiliers, immobiliers, le patrimoine, on estime cependant que les dommages indirects (perte d'activité, chômage technique, réseaux, etc.) sont aussi importants que les dommages directs.

## **QUELS SONT LES RISQUES D'INONDATION DANS LA COMMUNE DE LOISIN ?**

La commune est exposée à des inondations de plaine, à des crues torrentielles et de crues dues au ruissellement urbain (voir annexe 2)

### **CARTOGRAPHIE DU RISQUE SUR LA COMMUNE**

Voir annexe 1

### **QUELLES SONT LES MESURES PRISES DANS LA COMMUNE ?**

- Aménagement des cours d'eau,
- Repérage des zones exposées,
- Maîtrise de l'aménagement et de l'urbanisation,
- Création de bassins tampons,
- Limitation des aménagements qui tendent à accélérer l'écoulement pénalisant ainsi les sites en aval,
- Information de la population

### **QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?**

#### **Consignes générales :**

- Se mettre à l'abri
- Ecouter la radio
- Respecter les consignes

#### **Consignes spécifiques au risque inondation :**

##### **AVANT :**

##### **S'organiser et anticiper :**

- S'informer des risques, des modes d'alerte et des consignes en mairie ;
- Se tenir au courant de la météo et des prévisions de crue (radio, TV et sites internet) ;
- S'organiser et élaborer les dispositions nécessaires à la mise en sûreté ;

##### **Et de façon plus spécifique**

- Mettre hors d'eau les meubles et objets précieux : album de photos, papiers personnels, factures ..., les matières et les produits dangereux ou polluants
- Identifier le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz ;
- Aménager les entrées possibles d'eau : portes, soupiraux, événements ;
- Amarrer les cuves, etc. ;
- Repérer les stationnements hors zone inondable ;
- Prévoir les équipements minimums : radio à piles, réserve d'eau potable et de produits alimentaires, papiers personnels, médicaments urgents, vêtements de rechange, couvertures.

##### **PENDANT :**

##### **Mettre en place les mesures conservatoires ci-dessus et :**

- Suivre l'évolution de la météo et de la prévision des crues ;
- S'informer de la montée des eaux par radio ou auprès de la mairie ;

- Se réfugier en un point haut préalablement repéré : étage, colline... ;
- Ecouter la radio pour connaître les consignes à suivre
- Ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école ;
- Eviter de téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours ;
- N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous y êtes forcés par la crue ;
- Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture)
- Ne pas encombrer les voies d'accès ou de secours.

#### APRES :

- Respecter les consignes ;
- Informer les autorités de tout danger ;
- Aider les personnes sinistrées ou à besoins spécifiques ;

Et de façon plus spécifique

- Aérer ;
- Désinfecter à l'eau de javel ;
- Chauffer dès que possible ;
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche.

#### LES REFLEXES QUI SAUVENT



Fermer les portes, les aérations



Couper l'électricité et le gaz



N'aller pas chercher vos enfants à l'école



Monter immédiatement à pied dans les étages



Ne pas téléphoner : libérer les lignes pour les secours



Ecouter la radio pour connaître les consignes à suivre

## **OU S'INFORMER ?**

- Mairie
- Préfecture
- Service de prévision des crues <http://www.vigicrues.gouv.fr/>
- Gendarmerie



## 2) LE RISQUE SISMIQUE

### QU'EST-CE QU'UN SEISME ?

Un séisme est une fracturation brutale des roches le long de failles en profondeur dans la croûte terrestre (rarement en surface). Le séisme génère des vibrations importantes du sol qui sont ensuite transmises aux fondations des bâtiments. L'activité sismique est concentrée le long de failles, en général à proximité des frontières entre ces plaques. Lorsque les frottements au niveau d'une de ces failles sont importants, le mouvement entre les deux plaques est bloqué. De l'énergie est alors stockée le long de la faille. La libération brutale de cette énergie stockée permet de rattraper le retard du mouvement des plaques. Le déplacement instantané qui en résulte est la cause des séismes. Après la secousse principale, il y a des répliques, parfois meurtrières, qui correspondent à des réajustements des blocs au voisinage de la faille.

### COMMENT SE MANIFESTE-T-IL ?

Un séisme est caractérisé par :

- **Son foyer** (ou hypocentre) : c'est l'endroit de la faille où commence la rupture et d'où partent les ondes sismiques.
- **Son épicentre** : point situé à la surface terrestre à la verticale du foyer.
- **Sa magnitude** : elle traduit l'énergie libérée par le séisme. L'échelle de magnitude la plus connue est celle de Richter. Augmenter la magnitude d'un degré revient à multiplier l'énergie libérée par 30.
- **Son intensité** : elle traduit la sévérité de la secousse du sol en fonction des effets et dommages du séisme en un lieu donné. Ce n'est pas une mesure par des instruments ; l'intensité est évaluée à partir de la perception du séisme par la population et des effets du séisme à la surface terrestre (effets sur les objets, dégâts aux constructions...). L'échelle d'intensité de référence aujourd'hui en Europe est l'échelle EMS 98 (European Macroseismic Scale 1998). L'échelle comporte douze degrés (notés en chiffres romains), le premier degré correspondant à un séisme non perceptible, et le douzième à une catastrophe généralisée.

### QUELLES-SONT LES CONSÉQUENCES SUR LES PERSONNES ET LES BIENS ?

Un séisme peut se traduire à la surface terrestre par la dégradation ou la ruine des bâtiments mais peut également provoquer des phénomènes induits importants tels que des glissements de terrain, des chutes de blocs, des avalanches ou des tsunamis, ...



## QUELS SONT LES RISQUES DE SÉISME DANS LA COMMUNE ?

<b>Très faible</b> (couleur jaune pâle)
<b>Faible</b> (couleur jaune)
<b>Modéré</b> (couleur orange)
<b>Moyen</b> (couleur rouge)
<b>Fort</b> (couleur violette)

**Les risques sur la commune de Loisin sont évalués comme moyen.**

À chaque niveau s'attachent des règles de construction, d'aménagement et d'exploitation.

### QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?

#### Consignes générales :

- Se mettre à l'abri
- Écouter la radio
- Respecter les consignes

#### Consignes spécifiques au risque sismique :

##### AVANT

- Diagnostiquer la résistance aux séismes de votre bâtiment et le renforcer si nécessaire;
- Repérer les points de coupure du gaz, eau, électricité.
- Fixer les appareils et les meubles lourds.
- Préparer un plan de groupement familial.

##### PENDANT

Rester où l'on est :

- **À l'intérieur** :

Se mettre près d'un gros mur ou sous des meubles solides ; s'éloigner des fenêtres ;

- **À l'extérieur** :

Ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (cheminées, ponts, corniches, toitures, arbres...);

- **En voiture** :

S'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses.

- Se protéger la tête avec les bras.
- Ne pas allumer de flamme.

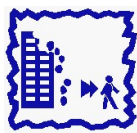
## APRÈS

- Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses importantes.
- Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble.
- Vérifier l'eau, l'électricité, le gaz : en cas de fuite de gaz ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités.
- S'éloigner des zones côtières, même longtemps après la fin des secousses, en raison d'éventuels tsunamis.
- Si l'on est bloqué sous des décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation ...).

### LES REFLEXES QUI SAUVENT PENDANT :



Abritez-vous sous un meuble solide



Éloignez-vous des bâtiments



N'aller pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux

### LES REFLEXES QUI SAUVENT APRES :



Couper l'électricité et le gaz



Évacuez le bâtiment



Écouter la radio pour connaître les consignes à suivre



### **3) LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN**

#### **QU'EST-CE QU'UN MOUVEMENT DE TERRAIN ?**

Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol.

#### **COMMENT SE MANIFESTE-T-IL ?**

Selon la vitesse de déplacement, on peut distinguer :

- Les mouvements lents, qui entraînent une déformation progressive des terrains, pas toujours perceptible par l'humain. Ils regroupent principalement les affaissements, les tassements, les glissements, le retrait-gonflement des argiles. Ils peuvent être précurseurs d'un mouvement rapide.
- Les mouvements rapides, qui se propagent de manière brutale et soudaine. Ils regroupent les effondrements (cavités souterraines, ...), les chutes de pierres et de blocs, les éboulements, les coulées boueuses et les laves torrentielles

Ces différents mouvements de terrain peuvent être favorisés par le changement climatique avec son impact sur la pluviométrie, l'allongement de la sécheresse estivale, le mouvement des nappes phréatiques et l'évolution du niveau de la mer.

#### **QUELS SONT LES CONSÉQUENCES SUR LES PERSONNES ET LES BIENS ?**

Les grands mouvements de terrain étant souvent peu rapides, les victimes sont, fort heureusement, peu nombreuses. En revanche, ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens et au patrimoine sont considérables et souvent irréversibles.

Les effets du retrait gonflement des sols argileux à l'occasion des sécheresses sont énormes sur le plan économique ; ces dommages représentent le 2<sup>ème</sup> poste des demandes d'indemnisation au titre du régime des catastrophes naturelles. Les mouvements de terrain rapides et discontinus (effondrement de cavités souterraines, chutes de blocs, coulées boueuses), par leur caractère soudain, augmentent la vulnérabilité des personnes. Ces mouvements de terrain ont des conséquences sur les infrastructures (bâtiments, voies de communication...), les réseaux d'eau, d'énergie ou de télécommunications, allant de la dégradation à la ruine totale ; ils peuvent entraîner des pollutions induites lorsqu'ils concernent une usine chimique, une station d'épuration...

Les mouvements de terrain, qu'ils soient lents ou rapides, peuvent entraîner un remodelage des paysages. Celui-ci peut se traduire par la destruction de zones boisées, la déstabilisation de versants ou la réorganisation de cours d'eau.

## **CARTOGRAPHIE DU RISQUE SUR LA COMMUNE**

Voir annexe 1

### **QUELLES SONT LES MESURES PRISES DANS LA COMMUNE ?**

- Repérage des zones exposées
- Stabilisation de la masse instable par la création de mur de soutènements
- Maîtrise de l'aménagement et de l'urbanisation
- Surveillance régulière des mouvements
- Information préventive des populations

### **QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?**

#### **AVANT**

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde

#### **PENDANT**

- S'éloigner de la zone dangereuse
- Respecter les consignes des autorités

#### **APRÈS**

- Informer les autorités

### **OU S'INFORMER ?**

- Mairie
- Préfecture
- <https://www.georisques.gouv.fr>



## 4) RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES

### QU'EST-CE QUE LES RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES ?

Les phénomènes météorologiques peuvent entraîner des dangers pour la population. Toutes les communes sont potentiellement exposées aux risques météorologiques. Ces risques ont une intensité et une fréquence variables.

### LES DIFFÉRENTS TYPES DE PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES ?

Les phénomènes météorologiques que l'on peut rencontrer à Loisin sont les suivants :

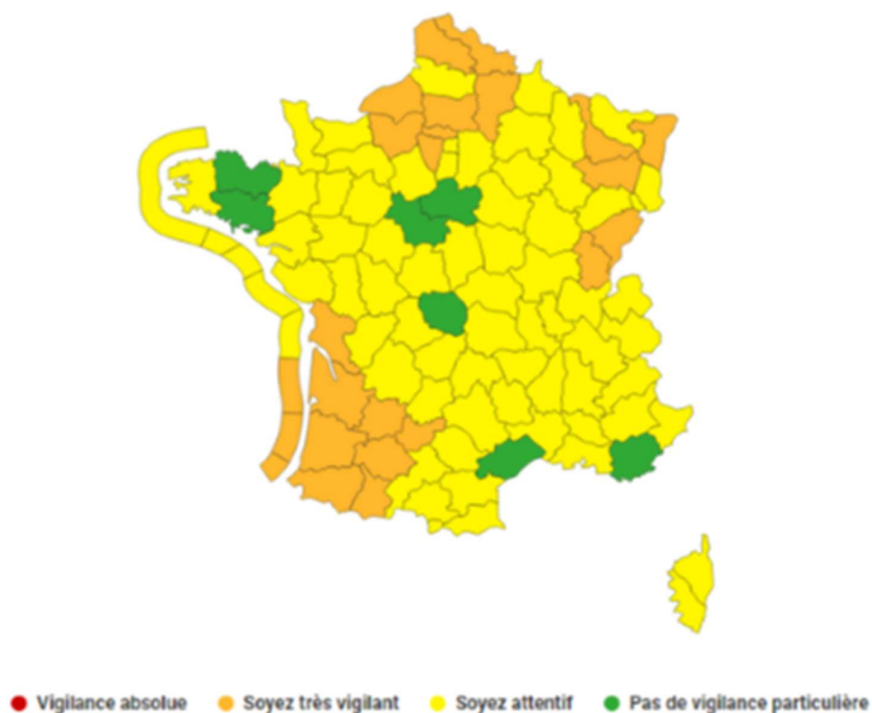
- Vent violent
- Orages
- Pluie-inondation
- Grand froid
- Canicule
- Neige-verglas

### LE DISPOSITIF DE VIGILANCE MÉTÉOROLOGIQUE :

La Vigilance météorologique est conçue pour informer la population et les pouvoirs publics en cas de phénomènes météorologiques dangereux en métropole. Elle vise à attirer l'attention de tous sur les dangers potentiels d'une situation météorologique et à faire connaître les précautions pour se protéger. La Vigilance est également destinée aux services de la sécurité civile et aux autorités sanitaires qui peuvent ainsi alerter et mobiliser respectivement les équipes d'intervention et les professionnels et structures de santé.

La Vigilance météorologique est composée d'une carte de la France métropolitaine actualisée au moins deux fois par jour à 6h et 16h. Elle signale si un danger menace un ou plusieurs départements dans les prochaines 24 heures.

## Quatre couleurs pour quatre niveaux de vigilance



Chaque département est coloré en vert, jaune, orange ou rouge, selon la situation météorologique et le niveau de vigilance nécessaire. Si un changement notable intervient, la carte peut être réactualisée à tout moment.

En cas de phénomène dangereux de forte intensité, la zone concernée apparaît en orange. En cas de phénomène très dangereux d'intensité exceptionnelle, la zone concernée apparaît cette fois en rouge. En vigilance orange ou rouge, un pictogramme précis sur la carte le type de phénomène prévu.

Depuis décembre 2014, Météo-France fournit également une information sur les phénomènes concernés par une vigilance de niveau jaune.

Vert	Jaune	Orange	Rouge
<b>Pas de vigilance particulière.</b>	<b>Soyez attentifs</b>  Si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique, à proximité d'un rivage ou d'un cours d'eau.	<b>Soyez très vigilant</b>  Des phénomènes dangereux sont prévus	<b>Une vigilance absolue s'impose</b> , des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus

## **Des bulletins de vigilance**

En vigilance orange ou rouge, la carte est accompagnée de bulletins de vigilance, actualisés aussi souvent que nécessaire. Ils précisent l'évolution du phénomène, sa trajectoire, son intensité et sa fin, ainsi que les conséquences possibles de ce phénomène et les conseils de comportement définis par les pouvoirs publics.

Pour accéder aux bulletins de vigilance, il suffit de cliquer sur le département concerné.

## **Où trouver la carte de vigilance ?**

La carte et les bulletins de vigilance sont consultables en permanence sur le site :

<http://vigilance.meteofrance.com/>.

En situation orange ou rouge, les médias reçoivent également ces éléments et peuvent communiquer une information spéciale en cas de danger.

## **L'alerte des communes et des services et l'information de la population :**

Dès que la vigilance pour un phénomène météorologique atteint le niveau orange, la préfecture alerte l'ensemble des communes du département ainsi que les principaux services et opérateurs concernés. La vigilance est également diffusée au public via un communiqué de presse dès le niveau orange.

## **OU S'INFORMER ?**

- Site Internet de vigilance météorologique : <http://vigilance.meteofrance.com/>
- Mairie
- Préfecture

# II - Les risques technologiques





## LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

### QU'EST-CE QUE LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRE DANGEREUSE (TMD) ?

Le risque transport de marchandises dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière, ferroviaire, fluviale ou canalisation.

Il est à noter que le risque lié aux canalisations est un risque fixe (à rapprocher des risques liés aux installations classées) alors que celui lié aux transports modaux (routiers, ferroviaires et fluviaux) est un risque mobile par nature et couvert par un régime réglementaire totalement différent.

### COMMENT SE MANIFESTE-T-IL ?

On peut observer trois types d'effets, qui peuvent être associés :

- **Une explosion** peut être provoquée par un choc avec production d'étincelles (notamment pour les citernes de gaz inflammables), par l'échauffement d'une cuve de produit volatil ou comprimé, par le mélange de plusieurs produits ou par l'allumage inopiné d'artifices ou de munitions. L'explosion peut avoir des effets à la fois thermiques et mécaniques (effet de surpression dû à l'onde de choc). Ces effets sont ressentis à proximité du sinistre et jusque dans un rayon de plusieurs centaines de mètres ;
- **Un incendie** peut être causé par l'échauffement anormal d'un organe du véhicule, un choc avec production d'étincelles, l'inflammation accidentelle d'une fuite sur une citerne ou un colis contenant des marchandises dangereuses une explosion au voisinage immédiat du véhicule, voire un sabotage. Compte-tenu du fait que 70% des matières dangereuses transportées sont des combustibles ou des carburants, ce type d'accident est le plus probable. Un incendie de produits inflammables solides, liquides ou gazeux engendre des effets thermiques (brûlures), qui peuvent être aggravés par des problèmes d'asphyxie et d'intoxication, liés à l'émission de fumées toxiques ;
- **Un dégagement de nuage toxique** peut provenir d'une fuite de produit toxique (cuve, citerne) ou résulter d'une combustion (même d'un produit non toxique). En se propageant dans l'air, l'eau et/ou le sol, les matières dangereuses peuvent être toxiques par inhalation, par ingestion directe ou indirecte, par la consommation de produits contaminés, par contact. Selon la concentration des produits et la durée d'exposition, les symptômes varient d'une simple irritation de la peau ou d'une sensation de picotements de la gorge, à des atteintes graves (asphyxies, œdèmes pulmonaires). Ces effets peuvent être ressentis jusqu'à quelques kilomètres du lieu du sinistre.

### QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES SUR LES PERSONNES ET LES BIENS ?

Ces effets peuvent entraîner :

- **Un risque pour la santé** : certaines matières peuvent présenter un risque pour la santé par contact cutané ou par ingestion (matières corrosives, matières toxiques...). Ce risque peut se manifester en cas de fuite (d'où l'importance de ne jamais manipuler les produits suite à un accident).
- **Une pollution des sols ou une pollution aquatique** : peut survenir suite à une fuite du chargement. En effet, certaines matières dangereuses présentent un danger pour l'environnement au-delà d'autres caractéristiques physico-chimiques (inflammabilité, corrosivité...).

Hormis dans les cas très rares, les conséquences d'un accident impliquant des marchandises dangereuses sont généralement limitées dans l'espace, du fait des faibles quantités transportées :

- **Les conséquences humaines** : il s'agit des personnes physiques directement ou indirectement exposées aux conséquences de l'accident. Elles peuvent se trouver dans un lieu public, à leur domicile ou sur leur lieu de travail. Le risque pour ces personnes peut aller de la blessure légère au décès.
- **Les conséquences économiques** : les conséquences d'un accident de TMD peuvent mettre à mal l'outil économique d'une zone. Les entreprises voisines du lieu de l'accident, les routes, les réseaux d'eau, téléphonique, électrique, les voies de chemin de fer, le patrimoine, etc. peuvent être détruits ou gravement endommagés. Ce type d'accident peut entraîner des coûts élevés, liés aux fermetures d'axes de circulation ou à leur remise en état.
- **Les conséquences environnementales** : un accident de TMD a en général des atteintes limitées sur les écosystèmes (la faune et la flore n'étant détruites que dans le périmètre de l'accident), hormis dans le cas où le milieu aquatique serait directement touché (par exemple en cas de déversement dans un cours d'eau). Les conséquences d'un accident peuvent également avoir un impact sanitaire (pollution des nappes phréatiques par exemple) et, par voie de conséquence, un effet sur l'homme. On parlera alors d'un « effet différé ».

### **QUELS SONT LES RISQUES DANS LA COMMUNE ?**

La commune de Loisin est soumise au risque TMD par :

- Le transport routier ;
- Les canalisations de transport de matières dangereuses

### **QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?**

#### **Consignes générales :**

- Se mettre à l'abri
- Écouter la radio
- Respecter les consignes

Consignes spécifiques au risque de transport de matières dangereuses :

#### **AVANT**

- Savoir identifier un convoi de marchandises dangereuses : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risques générés par la ou les marchandises transportées.

#### **PENDANT**

#### **Si l'on est témoin d'un accident TMD :**

- Protéger : s'éloigner de la zone de l'accident et faire éloigner les personnes à proximité. Ne pas tenter d'intervenir soi-même.
  - **Donner l'alerte** aux sapeurs-pompiers (18 ou 112), à la police ou la gendarmerie (17 ou 112) et, s'il s'agit d'une canalisation de transport, à l'exploitant dont le numéro d'appel 24h/24 figure sur les balises.

Dans le message d'alerte, préciser si possible :

- Le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique, etc.) ;
- Le moyen de transport (poids-lourd, canalisation, train, etc.) ;

- La présence ou non de victimes ;
- La nature du sinistre : feu, explosion, fuite, déversement, écoulement, etc... ;
- Le cas échéant, le numéro du produit, le code danger et les étiquettes visibles.

#### **En cas de fuite de produit :**

- Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit (en cas de contact : se laver et si possible se changer) ;
- Quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique ;
- Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner (les mesures à appliquer sont les mêmes que les consignes générales).

Dans tous les cas, se conformer aux consignes de sécurité diffusées par les services de secours.

#### **APRÈS**

- Si vous vous êtes mis à l'abri, aérer le local à la fin de l'alerte diffusée par la radio

#### **LES REFLEXES QUI SAUVENT**



Enfermez-vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les arrivées d'air



Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre



N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux



Ne téléphonez pas : libérez les lignes pour les secours

#### **OU S'INFORMER ?**

- Préfecture
- Mairie
- Service Départemental d'Incendie et de Secours
- SAMU : 15
- Centre anti-poison : 04.72.11.69.11

# IV - Le risque attentat



## QU'EST-CE QUE LE TERRORISME ?

Le terrorisme est un ensemble d'actes de violence (attentats, prises d'otages, ...) commis par une organisation pour créer un climat d'insécurité, pour exercer un chantage sur un gouvernement, pour satisfaire une haine à l'égard d'une communauté, d'un pays, d'un système.

### 2. COMMENT SE MANIFESTE-T-IL ?

N'importe quelle commune peut être impactée par une menace terroriste.

La menace terroriste d'inspiration islamiste et djihadiste en France et contre les ressortissants et intérêts français à l'étranger demeure à un niveau très élevé.

L'activité des groupes terroristes est en recrudescence. La France n'échappe pas à leurs actions, comme l'ont montré récemment les attentats de Paris, Saint-Denis, Nice ou Saint-Etienne-du-Rouvray en 2015 et 2016.

Une liste exhaustive des cibles ou de modes opératoires ne peut pas être établie, ceux-ci étant en constante évolution. Cependant, des événements qui se sont déjà produits permettent d'identifier :

#### **Des modes opératoires particuliers :**

- Attaque par arme blanche ou balistique ;
- Voiture bélier ;
- Colis, véhicule ou personne piégés.

#### **Des cibles particulières :**

- Espaces scolaires ;
- Transports collectifs de personnes ;
- Espaces publics ou à forte affluence, lieux culturels et de loisirs ;
- Centres commerciaux ;
- Organes de presse ;
- Lieux de culte ;
- Sites industriels ;
- Représentants des institutions publiques nationales ou internationales.

Ces cibles ont été visées dans des communes de tailles très diverses, ce qui montre que n'importe quelle collectivité territoriale peut être touchée par le risque terroriste.

### 1. QUELLES SONT LES MESURES PRISES PAR LA COMMUNE ?

La commune participe à la prévention des attentats et à la mise en œuvre du plan Vigipirate

Le plan VIGIPIRATE est un plan de vigilance, de prévention et de protection ayant pour objet la lutte contre la malveillance terroriste.

- La **vigilance** est liée à la connaissance de la menace terroriste et à sa juste prise en compte afin d'ajuster les comportements de chacun et les mesures de protection ;
- La **prévention** s'appuie sur la sensibilisation des agents de l'Etat, des opérateurs et des citoyens à la menace terroriste, sur leur connaissance de l'organisation du dispositif national et sur la bonne préparation des moyens de protection et de réponse ;
- La **protection** repose sur un large éventail de mesures, qui doivent pouvoir s'adapter en permanence à la situation afin de réduire les vulnérabilités sans induire de contraintes disproportionnées sur la vie économique et sociale de la Nation.

#### **Il se compose de deux parties :**

- Un document public, visant à informer la population des mesures de protection et de vigilance qui la concernent et à mobiliser l'ensemble des acteurs du plan (la partie publique du plan est disponible sur <https://www.gouvernement.fr/risques/menace-terroriste>) ;
- Un document classifié « confidentiel défense », destiné aux pouvoirs publics et aux opérateurs d'importance vitale, comprenant toutes les précisions nécessaires à sa mise en œuvre.

#### **Le plan VIGIPIRATE comporte trois niveaux :**

- Vigilance
- Sécurité renforcée – risque attentat
- Urgence attentat

Le maire recense les vulnérabilités existantes sur la commune et adapte ces mesures de protection (contrôle d'accès, restriction de circulation et stationnement (par exemple aux abords des écoles), dispositif anti véhicule bélier, ...).

#### **QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?**

##### **AVANT**

- **Surveillez vos effets personnels** dans les lieux publics et **signalez tout comportement ou objet suspect** en appelant le **17**
- Repérez les **issues de secours** lorsque vous entrez dans un lieu public
- Avant d'assister à une manifestation, renseignez-vous sur les **modalités d'accès** (fouille des sacs, interdiction des sacs volumineux...) et présentez-vous suffisamment en avance pour permettre ces contrôles.
- Formez-vous aux gestes qui sauvent. Votre intervention peut sauver des vies
- **Prenez connaissance des moyens d'alerte.**
- En cas de crise grave, Twitter assurera une visibilité toute particulière aux messages du ministère de l'Intérieur. Un bandeau spécial pourra apparaître au-dessus du fil de chaque utilisateur.

Il est recommandé aux utilisateurs de Twitter de s'abonner au nouveau compte [@Beauvau\\_alerte](#) et d'en activer les notifications afin d'être informé en cas d'événement majeur de sécurité publique ou civile et de recevoir des consignes comportementales adaptées.

Les messages d'alerte et de prévention seront également diffusés de façon prioritaire par Facebook et Google mais aussi par certains canaux de communication de Vinci Autoroutes, Radio France et France Télévisions. Ceci complète les dispositifs d'alerte et d'information déjà existant (sirènes, messages radios préformatés...) utilisés par l'État, les collectivités territoriales et les opérateurs.



# Apprenez les bons réflexes à adopter en cas d'alerte et les numéros d'urgence

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

## 1/ S'ÉCHAPPER si c'est impossible



Localisez le danger pour vous en éloigner

Si possible, aidez les autres personnes à s'échapper

Ne vous exposez pas

Alertez les personnes autour de vous et dissuadez les gens de pénétrer dans la zone de danger

## 2/ SE CACHER



1 Enfermez-vous et barricadez-vous



2 Éloignez la lumière et coupez le son des appareils



3 Éloignez-vous des ouvertures, allongez-vous au sol



4 **SINON**, abritez-vous derrière un obstacle solide (mur, pilier...)



5 Dans tous les cas, coupez la sonnerie et le vibreur de votre téléphone

## 3/ ALERTE ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



**17** ou **112**

Dès que vous êtes en sécurité, appelez le 17 ou le 112



Ne courez pas vers les forces de l'ordre et ne faites aucun mouvement brusque



Gardez les mains levées et ouvertes

### VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
  - Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'**informations non vérifiées** sur Internet et les réseaux sociaux
  - Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes **@Place\_Beauvau** et **@gouvernementfr**



# QUE FAIRE EN CAS D'EXPOSITION À UN GAZ TOXIQUE

AVANT L'ARRIVÉE DES SECOURS, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER LA VIE...

**1** Protégez votre nez et votre bouche par tous les moyens possibles : mouchoir, foulard ou tissu humides



**2** Même si vous vous sentez mal, ne vous allongez pas, ne vous asseyez pas, vous pourriez ne plus vous relever



**3** Quittez rapidement les lieux semblant présenter un danger (si odeur anormale, si des personnes larmoient ou fuient des malaises...)



**4** Si vous apercevez des gens en train de s'évanouir ou de suffoquer, aidez-les à sortir de la zone sans revenir sur vos pas.



**5** Une fois à distance et à l'abri, retirez délicatement votre première couche de vêtements, sans en toucher l'extérieur et cherchez à les isoler, si possible dans un sac plastique (type sac poubelle) ou sinon les mettre au sol à distance de soi et les indiquer à l'arrivée des secours. Si vous le pouvez déshabillez-vous complètement et lavez-vous les mains à l'eau et au savon.



**6** Utilisez votre portable uniquement pour alerter les secours en précisant votre emplacement et à il faut intervenir rapidement sur un cas grave.

Pompiers : 18 ou 112  
SAMU : 15

**18**  
**112**  
**15**  
**114**



**7** Ne rentrez surtout pas chez vous. Ne vous rendez pas de vous-même à l'hôpital. Attendez impérativement les secours et suivez leurs consignes, vous risqueriez de contaminer vos proches !



**8** Les services de secours organisent un point de rassemblement où des soins vous seront donnés.



**9** Ne serrez pas les mains, ne buvez pas, évitez de vous froter le visage, ne mangez pas, ne fumez pas.



RESTEZ CALME, VOUS FACILITerez L'ORGANISATION DES SECOURS ET DES SOINS.



**ATTENTION !**

Certains symptômes graves peuvent survenir plusieurs heures après l'intoxication.

Dans ce cas, appelez sans tarder le 15, rappelez que vous êtes dans la zone toxique et suivez les consignes que l'on vous donnera.

Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes @France\_Boissons et @gouvernementfr

Restez à l'écoute des consignes des autorités publiques.



Et aussi :

- N'encombrez pas les réseaux de communication nécessaires à l'organisation des secours. Ne téléphonez qu'en cas d'urgence vitale
- Limitez vos déplacements pour faciliter l'intervention des forces de l'ordre et de secours
- Respectez les consignes des autorités diffusées par la radio, la télévision, les sites et réseaux sociaux (comptes officiels)

### APRES

- Si vous faites partie de la famille d'une victime, rendez-vous au centre d'accueil des familles (CAF) (lieu communiqué par les autorités à la suite d'un attentat) afin de recevoir des informations sur vos proches
- Vous pouvez appeler le 08VICTIMES au **08 842 846 37** (7 jours sur 7) : point d'entrée unique pour toutes les victimes, cette plateforme pourra vous orienter vers l'une des associations d'aide aux victimes conventionnées par le ministère de la Justice sur l'ensemble du territoire
- Vous pouvez également vous informer auprès du Guichet Unique d'Information et de Déclaration (GUIDE) pour les victimes :



<http://www.gouvernement.fr/guide-victimes>

Vous trouverez des informations pour :

- Accéder à un SOUTIEN psychologique
- Contacter une association d'AIDE aux victimes
- FACILITER vos démarches
- Déposer PLAINTÉ ou vous constituer partie civile
- Demander une INDEMNISATION au fond de garantie des victimes d'actes de terrorisme et d'autres infractions (FGTI) (<http://www.fondsdegarantie.fr>)

### POUR PLUS D'INFORMATIONS

- <https://www.gouvernement.fr/risques/menace-terroriste>
- <http://www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste>
- <https://www.education.gouv.fr/communique-concernant-les-consignes-de-securite-dans-les-etablissements-scolaires-6239> page du Ministère de l'éducation nationale dédiée aux consignes de sécurité applicables dans les établissements scolaires
- <https://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile/Nos-missions/L-alerte-et-l-information-des-populations>

# Les numéros d'urgence

Les numéros d'appel d'urgence permettent de joindre gratuitement les secours 24h/24. Dans tous les cas, pour faciliter et accélérer le traitement de votre appel, pensez à préciser ces 3 points:

- **Qui je suis ?** Vous êtes victime, témoin, ... Et donner un numéro de téléphone sur lequel vous restez joignable
- **Où je suis ?** Donnez l'adresse précise de l'endroit où les services doivent intervenir.
- **Pourquoi j'appelle ?** Précisez les motifs de votre appel.

N'oubliez pas de vous exprimer clairement auprès de votre interlocuteur. Le temps que vous passez au téléphone n'est jamais inutile, ne retarde jamais l'intervention et permet la meilleure réponse à l'urgence pour laquelle vous l'appelez.

Enfin **écoutez attentivement les conseils** donnés sur la conduite à tenir avant l'arrivée des secours. **Votre comportement peut permettre de sauver une vie.**

## Numéro d'appel d'urgence européen : 112

Si vous êtes impliqué dans un accident ou que vous en êtes **témoin** ou si vous remarquez un **incendie** ou apercevez un  **cambriolage**, vous pouvez appeler le 112 (joignable à partir d'un téléphone fixe, portable). Le 112 est le numéro d'appel d'**urgence européen unique**, disponible gratuitement partout dans l'Union européenne.

## SAMU : 15

## Police / Gendarmerie : 17

## Sapeurs-pompiers : 18

## Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes : 114

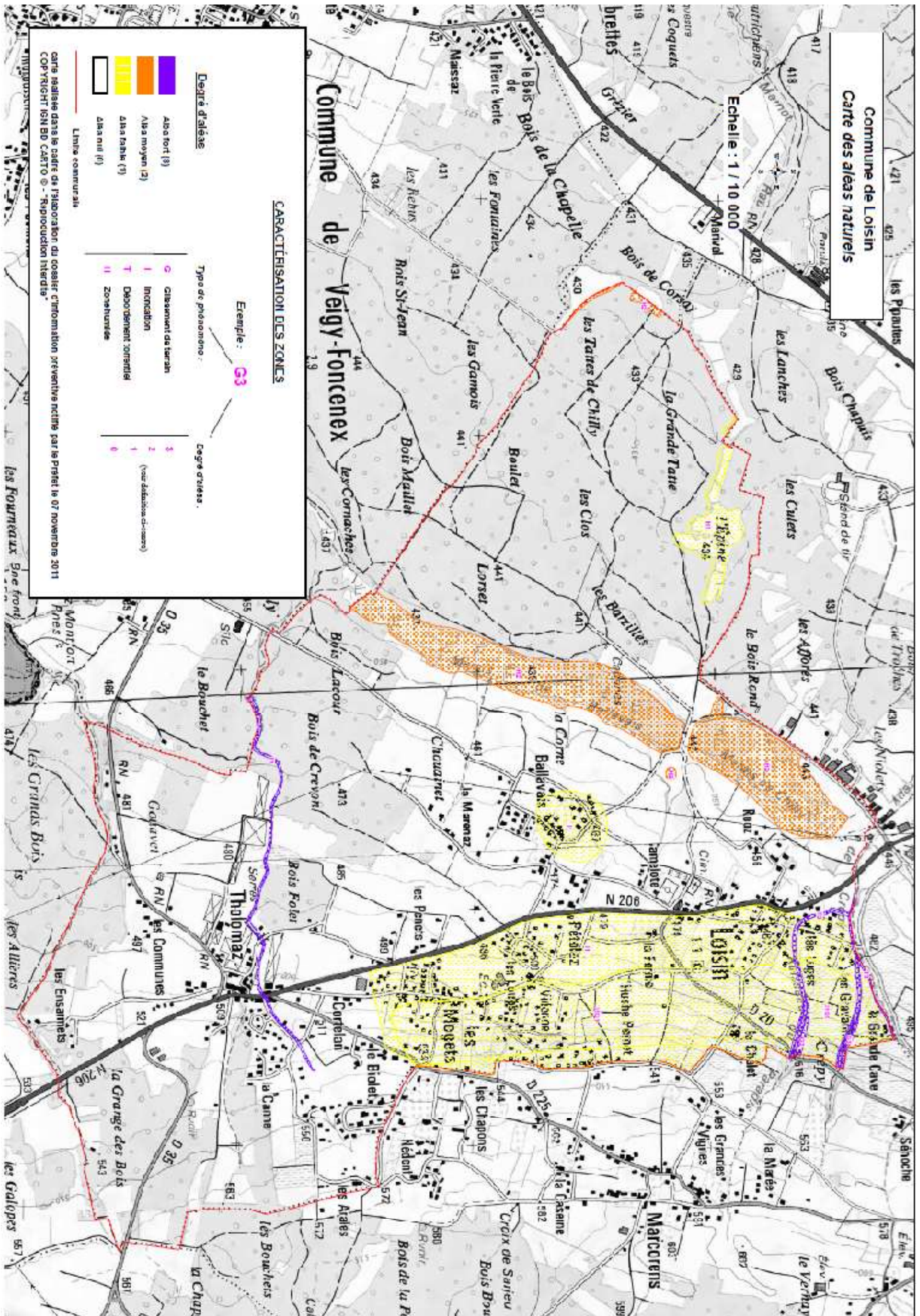
Ce numéro d'urgence national unique est **accessible, par FAX ou SMS**. **Toute personne sourde ou malentendante, victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours, peut désormais composer le « 114 », numéro gratuit, ouvert 7/7, 24h/24.**

## Numéro spécifique en cas de crise :

En fonction de la crise, les pouvoirs publics peuvent mettre à la disposition de la population un numéro d'appel permettant d'obtenir des informations comportementales et au besoin personnalisées sur la crise en cours.



# ANNEXE 1



**Commune de LOISIN : tableau descriptif de la carte**

Phénomène naturel	Description des historietés	Degré d'aléa	Occupation du sol	N° de zone
I	<p><b>Coteau situé au dessus de la RD1206</b></p> <p>Ce secteur principalement occupé par des vignes et des champs cultivés se caractérise par d'importants ruissellements après de fortes précipitations (précipitations &gt; 35mm/h/m<sup>2</sup> ou &gt; 50 mm/j/m<sup>2</sup>) : la teneur des sols en argile et la nature des cultures limite l'absorption des terrains.</p> <p>Cela provoque une rapide saturation du réseau de collecte des eaux pluviales (fossés et ruisseaux) et peut entraîner des débordements localisés et des inondations.</p> <p>La commune de Loisin a déjà été affectée à plusieurs reprises, comme, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les 14 et 15/11/2002 : débordements du ruisseau du Paradis (ou du Pesay) au lieu-dit Les Luges, du ruisseau de Sarvaingiennes entre Les Mogets et Vidonne, entraînant inondations et coulées boueuses sur la RD1206 et dans une maison après obstruction d'un drain ;</li> <li>- en 1999 : débordements du ruisseau de Tholomaz et inondations au Bois Follet après obstruction de la canalisation ;</li> <li>- le 2/07/1998 : débordements du ruisseau du Paradis après un orage provoquant l'inondation de quelques maisons ;</li> <li>- le 21/06/1988 ;</li> <li>- le 6/07/1987.</li> </ul> <p>Certains de ces épisodes pluvieux ont conduit à la signature d'arrêtés de catastrophes naturelles : arrêté du 22/10/1998 (suite aux événements du 2/07/1998) et arrêté du 2/04/2003 (événements des 14 et 15/11/2002).</p> <p>Afin de réduire la saturation des réseaux et l'impact des inondations, le Schéma d'Aménagement des Eaux pluviales est actuellement élaboré par Hydétudes sur toute la commune dans le cadre du Contrat de Rivière du Craillais.</p>	Faible	Vignes Champs cultivés Habitations	1

**Annexe 2**



<b>I</b>	<p>Des travaux d'entretien sont également menés régulièrement : entretien des fossés tous les 2 ans, surveillance régulière par la mairie. Des ouvrages ont été installés : bassins de rétention, redimensionnement des busages, avaloirs, fossés collecteurs d'1,50m de large en amont des routes, caniveaux, etc.</p> <p>Enfin, les coteaux viticoles sont enherbés à 95% depuis 2003 (premiers enherbements en 1998), permettant une rétention de 20-25% des eaux de ruissellement instantané lié à un orage.</p> <p style="text-align: center;"><i>Rapports RTM GF d'août 1987 et RTM OD/1558 du 13/08/1998</i> <i>Cf. Photographies Loisin-OT1 et OT2</i></p>	Faible	Vignes Champs cultivés Habitations	<b>1</b>
<b>I</b>	<p><b>Ballavrais</b></p> <p>Ce secteur principalement occupé par des vignes est également affecté de phénomènes de ruissellements : il a été inondé en novembre 2002.</p> <p style="text-align: center;"><i>Rapport RTM 102 CF/CD du 27/01/2003</i></p>	Faible	Vignes Habitations	<b>7</b>
<b>G</b>	<p><b>Coteaux viticoles des Mogets à Crépy</b></p> <p>Le ruissellement qui affecte le secteur favorise aussi le ravinement au niveau des parcelles viticoles désherbées, d'autant plus que la majorité des vignes est plantée dans le sens de la pente. Cependant, cela devient cependant de plus en plus rare depuis 2003 en raison du nombre croissant de parcelles enherbées.</p> <p>Chemins et parcelles du coteau sont délimités par de nombreux murets empierreés, localement effondrés suite aux effets des eaux de ruissellement. Ces glissements restent cependant très localisés et superficiels.</p> <p style="text-align: center;"><i>Cf. Photographie Loisin-OG1</i></p>	Faible	Vignes	<b>2</b>
<b>T</b>	<p><b>Ruisseaux du Paradis et de Crépy</b></p> <p>Le lit de ces cours d'eau emprunte des thalwegs boisés profondément marqués sur le coteau. Recueillant les eaux de ruissellement, leurs berges sont souvent affectées par des phénomènes d'érosion (loupes de glissement, arbres déstabilisés). Au fur et à mesure que la pente s'adoucit, le large thalweg se transforme en un large fossé entre les parcelles viticoles. Recueillant les eaux de ruissellement, les ruisseaux font l'objet de busages profonds et largement dimensionnés au niveau de la RD20.</p> <p style="text-align: center;"><i>Cf. Photographie Loisin-EG1</i></p>	Fort Fort	Thalwegs	<b>3</b>

H	<p><b>Marais de Chilly</b></p> <p>Le marais occupe une dépression installée sur un plateau d'origine glaciaire. Il est traversé par un cours d'eau et alimenté par de petits ruisseaux issus des coteaux viticoles. Constitué principalement de tourbières, il présente de très forts intérêts au niveau de la flore (nombreuses espèces protégées et d'intérêt local), et de la faune (nombreux oiseaux). De même, le marais est très intéressant d'un point de vue hydrologique : il récolte et stocke une grande partie des eaux de surface en traversant toute la commune de Loisin (associé au marais de Ballavrais) et alimente la rivière de l'Hernance ; c'est donc un élément important du réseau hydrographique local.</p> <p>A l'Ouest de cette dépression marécageuse, la nappe phréatique affleurante rend de nombreuses zones (boisées ou herbues) hydromorphes. Par ailleurs, on peut observer une minuscule mare au Sud-Est du marais.</p>	Moyen	Marais	4
H	<p><b>Marais de Ballavrais</b></p> <p>Cette longue et étroite dépression marécageuse qui s'étale sur plusieurs communes (Loisin et Veigy-Foncenex) est couverte de roseaux et de saules. Elle est moins marécageuse que le marais de Chilly mais elle présente tout autant d'intérêts que ce soit au niveau de la flore (espèces protégées et d'intérêt local, champignons d'intérêt) ou de la faune (nombreux mammifères, avifaune très riche du fait de la proximité de vastes massifs forestiers).</p> <p>Installé dans la continuité du marais de Chilly, ce marécage participe activement au stockage des eaux de ruissellement, à leur épuration et à la régulation du débit de l'Hernance (qui y prend sa source).</p>	Moyen	Marais	5
H	<p><b>La prairie humide de l'Epine</b></p> <p>Au milieu des bois, se trouvent des prairies dites humides. Plus ou moins marécageuse, celle de l'Epine a été abandonnée : elle ne révèle aucune espèce floristique protégée mais elle reste potentiellement riche et il suffirait que la fauche soit à nouveau réalisée pour que des espèces protégées présentes sur les autres prairies de Marival reviennent.</p> <p>Néanmoins, elle constitue une vaste zone tampon jouant un rôle de stockage, dépuratif et de restitution progressive des eaux.</p> <p>Nota : L'ensemble des prairies humides de Marival (sur les communes de Douvaine, Loisin et Chens sur Léman) représente le plus beau, le plus étendu et le plus intéressant site de ce type pour le département.</p>	Faible	Marais	6

*Cf. Photographie Loisin-EHI*



H	Moyen	Marais	7
<p><b>Prairies humides du Bois de Corsay, au Nord-Ouest de la commune</b></p> <p>Ce secteur est constitué d'un ensemble de légères dépressions sur un plateau d'origine glaciaire, situé sur des alluvions morainiques quaternaires. Les terrains étant argileux, imperméables et drainés par des écoulements diffus, ces dépressions sont occupées par des prairies marécageuses (prairies à molinie).</p> <p>De nombreuses espèces protégées, en liste rouge ou d'intérêt local y vivent que ce soit au niveau de la flore ou de la faune.</p> <p>Par ailleurs, le taux d'humidité élevé du secteur lui confère un important rôle de stockage et de régulation du ruissseau de Marnot, affluent de l'Hernance, qui y prend naissance.</p> <p>Il est essentiel de maintenir la qualité des eaux de surface et d'éviter les perturbations hydrauliques en pérennisant les pratiques actuelles : fauche, récoltes de la masse végétale, aucun fertilisant.</p> <p>Nota : L'ensemble des prairies humides de Marival (sur les communes de Douvaine, Loisin et Chens sur Léman) représente le plus beau , le plus étendu et le plus intéressant site de ce type pour le département.</p>			